



Révision générale de plomberie

Par **Delphcaro**, le **26/02/2012** à **20:58**

Bonjour,rnrnNous allons quitter notre logement et notre agence immobilière nous demande d'effectuer une révision générale de la plomberie.rnNous voudrions savoir si cette révision est à effectuer à notre charge ou non ? rnEt si les éventuelles réparations seront à notre charge ?rnrnNous vous remercions par avance des réponses que vous pourrez nous faire.

Par **chris_idv**, le **27/02/2012** à **13:25**

Bonjour,rnrnLe seul point à prendre en compte est la compatibilité entre l'état de la plomberie sur l'état des lieux en entrée et celui qui figurera sur l'état des lieux en sortie: si des dégâts ou une usure anormale de votre fait (en qualité de locataire) sont mis en évidence alors il est effectivement pertinent de réviser la plomberie au préalable.rnrnDans le cas contraire cela n'a aucun sens.rnrnCordialement,

Par **cocotte1003**, le **27/02/2012** à **15:23**

Bonjour, demandez à l'agence sur quel texte législatif il s'appuie pour vous demander cette révision ? comme il n'en existe pas, vous verrez bien se qui vous incombe apres l'état des lieux de sortie. Pensez à bien vérifier l'etat des joints de robinets, mettez du déboucheur dans les canalisations, nettoyer bien le calcaire enfin voyez les réparations qui vous incombent sur la liste officielle de 1989, cordialement

Par **Delphcaro**, le **28/02/2012 à 07:42**

Bonjour, ils nous disent exactement de faire cette révision, de leur fournir une facture justifiant l'exécution des travaux sinon ils le feront faire par une entreprise de leur choix et déduiront le montant de notre dépôt de garantie..nlls n'ont donc pas le droit ? rnrnMerci d'avance

Par **cocotte1003**, le **28/02/2012 à 07:54**

Bonjour, ils ne pourront déduire de votre dépôt de garantie que ce qui est noté sur votre état des lieux d sortie et qui est différent de ce qui est noté sur celui d'entrée + le certificat d'entretien de certains chauffages (cheminée, gaz ...) et les charges et loyers non réglés. Concentrez vous sur la remise en état d l'appartement avant l'état des lieux que vous ferez minutieusement, cordilement